

SÉANCE RÉGULIÈRE (7 août 2017)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 7 août 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #4 - Poste vacant

Maire - Pierre Bégin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la pro-mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la pro-mairesse déclare la séance ouverte.

222-08-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

223-08-2017

3.1 - Séance régulière du 4 juillet 2017

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 4 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2017 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

224-08-2017

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à juillet 2017 totalisant 164 254,11 \$ (Folio 350188) et 31 168,84 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10504 à # 10576 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de juillet 2017

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de juillet 2017 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 juillet 2017, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2017. Aucun suivi ne sera effectué car la MRC de Beauce-Sartigan devrait répondre aux deux demandes reçues.

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion / Règlement d'emprunt no. 264-2017 pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal

Le conseiller Marcel Busque donne avis qu'un règlement d'emprunt # 264-2017 pour l'acquisition d'un local commercial en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

pour l'acquisition d'un local commercial pour utilisation à des fins de bureau municipal.

225-08-2017

6.2 - Acquisition d'un immeuble en copropriété pour utilisation à des fins de bureau municipal - demande pour l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins désire posséder un immeuble en copropriété divise pour y établir les bureaux de l'hôtel de ville;
ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a intérêt à ce que certains pouvoirs lui soient accordés;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit mandatée afin de compléter les démarches auprès de l'Assemblée nationale pour l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privée afin de permettre l'achat en copropriété divise d'un immeuble situé sur les lots numéros 3 629 913, 5 963 742 et 5 963 743 du cadastre du Québec;

QUE les procureurs de la Municipalité, Morency Société d'avocats, soient mandatés afin de rédiger un projet de loi d'intérêt privé pour permettre l'achat en copropriété divise d'un immeuble situé sur les lots numéros 3 629 913, 5 963 742 et 5 963 743 du cadastre du Québec.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 40. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 05. Mme

Chantale Dubé a procédé au dépôt de signatures pour l'obtention de bordures de rue dans la 36e Rue.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

226-08-2017

8.1 - Mandat de surveillance des travaux de réhabilitation des puits # 7 et 8

ATTENDU la nouvelle estimation des coûts no. 3755 reçue de LNA pour la surveillance des travaux de réhabilitation des puits P-7 et P-8;
ATTENDU que le budget total de 8 653,50 \$ avant taxes est basé sur un nombre d'heures estimées mais la facturation sera effectuée selon le nombre réel d'heures effectuées sur le projet;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à LNA le mandat pour la surveillance des travaux de réhabilitation des puits P-7 et P-8 selon l'estimation des coûts proposés.

227-08-2017

8.2 - Prise en charge du nouveau lampadaire du chemin Royal et de la route Bourque

ATTENDU que suite à la demande de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, le ministère des Transports a procédé à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin Royal et de la route Bourque;
ATTENDU que le ministère des Transports désire recevoir une résolution municipale confirmant que la Municipalité prend en charge, l'inspection, l'entretien et la consommation d'énergie du lampadaire installé;
ATTENDU que la Municipalité doit également faire la demande de raccordement du lampadaire avec Hydro-Québec;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer au ministère des Transports que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins prend en charge l'inspection, l'entretien et la consommation d'énergie du lampadaire installé à l'intersection du chemin Royal et de la route Bourque;

DE procéder au raccordement du lampadaire auprès d'Hydro-Québec et d'en payer les frais.

228-08-2017

8.3 - Octroi du contrat pour la réhabilitation des puits municipaux P-7 et P-8

ATTENDU les deux soumissions reçues suite à l'appel d'offres sur invitation effectué pour la réhabilitation des puits P-7 et P-8;
ATTENDU que l'analyse des soumissions a été effectuée par LNA, firme ayant conçu le document d'appel d'offres;
ATTENDU la recommandation de LNA d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit R.J. Lévesque et fils;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit R.J. Lévesque et fils, pour la somme totale de 35 987,18 \$, incluant les taxes;

QUE le document d'appel d'offres incluant les addenda fasse partie intégrante du contrat.

229-08-2017

8.4 - Octroi du contrat pour le marquage des rues

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue relativement à l'appel d'offres sur invitation pour le marquage des rues;
ATTENDU que le prix soumis par Dura-lignes est élevé;
ATTENDU que le code municipal permet à une municipalité qui n'a reçu qu'une seule soumission conforme à un appel d'offre de pouvoir négocier de gré à gré avec le soumissionnaire;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, à négocier de gré à gré avec le soumissionnaire.

9 - QUESTIONS DIVERSES

230-08-2017

9.1 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole par Mme Nicole Poulin

ATTENDU que Mme Nicole Poulin, propriétaire des lots 3 629 897, 4 975 529, 6 102 177 et 6 102 178 du cadastre du Québec désire s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole afin d'être autorisé à vendre à ses voisins le lot 6 102 178 tout en se réservant le lot 6 102 177 afin de rendre son emplacement résidentiel à 4 000 mètres carrés devenant ainsi conforme aux règlements municipaux;
ATTENDU que Mme Poulin désire également que le lot 6 102 177 puisse être utilisé à une fin non agricole et qu'il fasse partie de son terrain résidentiel;
ATTENDU que la Municipalité est d'avis que cette demande n'affecte pas le potentiel agricole du secteur;
ATTENDU que la Municipalité est d'avis que la demande devrait être autorisée par la Commission afin de permettre la conformité aux règlements municipaux de cet emplacement utilisé à des fins résidentielles;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole par Mme Nicole Poulin pour une aliénation/lotissement et pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, laquelle demande est relative aux lots 6 102 177 et 6 102 178 du cadastre du Québec.

231-08-2017

9.2 - Approbation du règlement #54-17 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

ATTENDU le règlement no. 54-17 décrétant des travaux estimés à 5 350 448,83 \$ de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, lequel a été adopté par les membres du conseil d'administration le 13 juillet 2017;
ATTENDU que ce règlement doit obtenir l'approbation de toutes les municipalités membres de la Régie;
ATTENDU que pour Notre-Dame-des-Pins le coût annuel du remboursement est estimé à 15 517 \$;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le règlement no. 54-17 décrétant des travaux estimés à 5 350 448,83 \$ de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

232-08-2017

9.3 - Location du centre communautaire pendant l'été 2018 et suivants

ATTENDU que le camp de jour municipaux est situé au centre communautaire depuis ses débuts;
ATTENDU que les activités du camp de jour s'échelonnent sur une période de 8 semaines débutant après la fin de l'année scolaire;
ATTENDU qu'actuellement des locations privées du centre communautaire sont effectuées les samedis durant la durée du camp de jour;
ATTENDU que pour effectuer une location, tout le matériel utilisé au camp de jour doit être rangé dans un dépôt, un ménage complet doit être effectué au coût de 100 \$, un second ménage doit être effectué après la réservation à des coûts variant entre 75 \$ et 85 \$ sans compter l'achat des produits, la consommation d'électricité, etc.;
ATTENDU que malgré l'interdiction inscrite sur les bacs contenant le matériel du camp de jour, celui-ci est utilisé régulièrement par les locataires provoquant ainsi des pertes et des bris;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne plus prendre de réservations privées durant les semaines où le centre communautaire est utilisé par le camp de jour municipal sauf pour les activités des organismes locaux et pour des funérailles.

233-08-2017

9.4 - Facture reçue de la SPA Beauce-Etchemin

ATTENDU que la SPA Beauce-Etchemin a acheminé la facture # 0216 au montant de 25 \$ pour avoir accepté de recueillir un chaton apporté par un résident de Notre-Dame-des-Pins à leur bureau un dimanche; ATTENDU que la Municipalité a une entente avec l'Escouade Canine pour la gestion des animaux sur son territoire; ATTENDU que la SPA Beauce-Etchemin a déjà été avisé que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins utilise et paye les services de l'Escouade Canine par le biais d'une entente; ATTENDU que si la SPA Beauce-Etchemin accepte des animaux provenant de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, cela ne doit pas être facturé à la Municipalité;

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas payer la facture de 25 \$ émise par la SPA Beauce-Etchemin en date du 30 juin 2017.

234-08-2017

9.5 - Achat de gradins pour le terrain du centre communautaire

ATTENDU la soumission de Les Gradins R.D. inc. reçue pour l'achat de 2 gradins de 18 places avec dossier, incluant l'installation; ATTENDU que les frais de livraison ne sont pas inclus et devront être ajoutés;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de 2 gradins de 18 places avec dossier, incluant l'installation auprès Les Gradins R.D. inc. pour la somme totale de 2 067,25 \$, incluant les taxes applicables.

235-08-2017

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 15.

Lyne Bourque,
Pro-mairesse
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Bégin,
Maire